

Objet : Achat d'une Benne à Ordures Ménagères auprès de la Communauté de Communes du Vallespir

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 5 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant que la Communauté de communes du Vallespir souhaite céder une benne à ordures ménagères de marque Renault qu'elle a acquise en 2010,

Considérant que la Communauté de communes Sud Roussillon a besoin d'un tel véhicule pour compléter son parc de véhicules destinés à l'enlèvement des déchets,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'acquérir auprès de la Communauté de Communes du Vallespir une benne à ordures ménagères d'occasion de marque Renault Premium, immatriculée AS-286-QR.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 18 900 € TTC est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

18 JUL. 2023

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230718-2023-07-28D-AU
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023